



DURISOTTI

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 000 d'euros

Siège social : Avenue de la Fosse 13
62430 SALLAUMINES

356 200 744 RCS ARRAS

PROJET DE PLAN DE REDRESSEMENT

Le 18 juin 2013

Ce rapport ne saurait être copié ou repris pour un quelconque autre usage ou communiqué, en tout ou partie, à d'autres personnes que Maître ROUVROY, les organes de la procédure, Monsieur DURISOTTI, sans notre autorisation écrite préalable. En toute hypothèse, le Cabinet DELFINEO ne sera pas responsable dans le cas où ce rapport serait utilisé par des tiers ou pour tout autre motif qui n'aurait pas été expressément accepté au préalable par le Cabinet DELFINEO.

Delfineo

SOMMAIRE

I.	FICHE SIGNALÉTIQUE DU DÉBITEUR	3
II.	RAPPEL DE L'HISTORIQUE	4
	1. HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ DURISOTTI.....	4
	2. HISTORIQUE DU GROUPE DURISOTTI	7
	3. ORGANIGRAMME DU GROUPE DURISOTTI.....	9
III.	RAPPEL DES ACTIVITÉS DÉVELOPPÉES	10
	1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	10
	2. LA TYPOLOGIE DE LA CLIENTÈLE DE LA SOCIÉTÉ DURISOTTI	10
	3. LA TYPOLOGIE DES AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS PAR LA SOCIÉTÉ DURISOTTI	13
	4. L'ORGANISATION DES PRESTATIONS DÉVELOPPÉES PAR LA SOCIÉTÉ DURISOTTI	15
IV.	RAPPEL DE LA SITUATION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE	17
	1. SITUATION JURIDIQUE	17
V.	SITUATION SOCIALE	20
	1. EFFECTIF À LA DATE DU 29 FÉVRIER 2012.....	20
	2. STRUCTURE DES CONTRATS	21
	3. REORGANISATION MISE EN ŒUVRE AU COURS DE LA PÉRIODE D'OBSERVATION	21
	NATURE DES CONTRATS DE TRAVAIL.....	22
	4. REPRÉSENTATION DU PERSONNEL.....	23
VI.	SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	25
	1. RAPPEL DES PRINCIPALES DONNÉES CHIFFRÉES	25
	2. RÉSULTATS DE LA PÉRIODE D'OBSERVATION.....	25
	3. ESTIME DU PREMIER QUADRIMESTRE 2013	26
	4. OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS DE LA PÉRIODE D'OBSERVATION	28
	La société DURISOTTI a généré un résultat déficitaire :.....	28
	5. RECHERCHE DE REPRENEURS.....	28
VII.	PRÉVISIONS D'EXPLOITATION	30
	1. STRATÉGIE ENVISAGÉE PAR MESSIEURS DURISOTTI ET POZAS.....	30
	2. MESURES DESTINÉES À AMÉLIORER LA MARGE BRUTE	32
	3. COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL.....	33
VIII.	CAPACITÉS DE LA SOCIÉTÉ À PRÉSENTER UN PLAN DE REDRESSEMENT	34
IX.	STRUCTURE DU PASSIF.....	35
X.	MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DU PASSIF	36
	1. MODALITÉS DE REMBOURSEMENT PROPOSÉES	36
	2. ÉCHEANCES DU PLAN	38
	3. FAISABILITÉ DU PLAN	40
XI.	GARANTIES DU PLAN	42
	1. RECONSTITUTION DES FONDs PROPRES	42
	2. ENGAGEMENTS DES DIRIGEANTS.....	42
	3. ENGAGEMENTS DES ASSOCIÉS.....	42
	4. ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DURISOTTI	43
XII.	CONCLUSION	43

I. FICHE SIGNALÉTIQUE DU DÉBITEUR

1 - Dénomination sociale :	DURISOTTI
2 - Immatriculations :	RCS ARRAS : 356 200 774 Siret Ets principal : 356 200 774 00012 Siret Ets AVION : 356 200 774 00038 Siret Ets AGEN : 356 200 774 00020 Code APE : 2920Z
3 - Date d'immatriculation :	6 août 1956
4 - Date de début d'activité :	1 ^{er} janvier 1956
5 - Forme juridique & capital :	SAS au capital de 10 000 000 d'euros
6 - Siège Social :	Avenue de la Fosse 13 62430 SALLAUMINES
7 - Nom du dirigeant :	Monsieur Jean-François DURISOTTI (Président de la Société F.G.D., Présidente de la Société)
8 - Objet social / Activité :	Carrossier constructeur
9 - Nombre total de salariés :	Au 29 février 2012 : 345 salariés Au 30 avril 2013 : 232 salariés
10 - Résultats 2012 :	Chiffre d'affaires : 40,6 M€ Résultat d'exploitation : -3,3 M€ Résultat net : -8,8 M€
11 - Estimé 2013 (Janvier/Avril) :	Chiffre d'affaires : 10,1 M€ Résultat d'exploitation : -0,9 M€ Résultat net : -0,9 M€
12 - Total passif DCP :	19 405 K€ (dont <u>1 445 K€</u> échus).
13 - Total passif vérifié	15 380 K€ (dont 4 M€ <u>Super privilège</u>).
14 - Coordonnées du débiteur	Adresse postale : DURISOTTI Avenue de la Fosse 13 62430 SALLAUMINES Téléphone : 03 21 69 24 24 Courriel : ifdurisotti@durisotti.com

II. RAPPEL DE L'HISTORIQUE

La société DURISOTTI est l'un des leaders français dans la fabrication de carrosseries, spécialiste de la transformation de véhicules utilitaires légers.

Comme en témoignent les informations ci-après, depuis sa création en 1956, le savoir-faire et le périmètre des activités de la société DURISOTTI ont considérablement évolué.

1. HISTORIQUE DE LA SOCIETE DURISOTTI

1.1. Les débuts de l'entreprise familiale « artisanale » : 1956-1968 :

En 1956, après avoir effectué leur apprentissage au sein de la carrosserie paternelle, Bruno et Louis DURISOTTI, fondent l'entreprise DURISOTTI pour développer une activité de carrosserie spécialisée dans la réparation des autocars et des utilitaires légers.

A partir de la fin des années 1960, l'activité de l'entreprise s'oriente vers la transformation de véhicules utilitaires légers et procède, à cette époque, à l'allongement en petite série de fourgons PEUGEOT J7, sur un rythme de cinq véhicules par jour.

A cette époque, l'atelier de réparation compte déjà 50 compagnons. Parallèlement les mines de charbon commencent à fermer et l'industrie du textile à décliner, engendrant une diminution importante des déplacements en autocars et obligeant la société à envisager une diversification de ses activités.

En 1968, la Société DURISOTTI abandonne la réparation des autocars pour se consacrer à la transformation et à l'aménagement de véhicules utilitaires légers des grands constructeurs automobiles.

1.2. L'industrialisation de la Société depuis 1968 :

En 1968, la Société acquiert l'ancien site minier de « la Fosse 13 » à SALLAUMINES pour y développer ses activités et y construire un premier bâtiment de 3 000 m².

En 1973, la Société conçoit et réalise les premiers *MINICARS* pour le transport des personnes à mobilité réduite sur les fourgons PEUGEOT J7.

Cette innovation lui permet d'obtenir un marché pour la livraison de 110 *MINICARS* pour la ville de STOCKHOLM.

A partir de 1976, cette version a été ajoutée au tarif de PEUGEOT et dont la production en série a été entièrement confiée à la Société DURISOTTI.

A partir du début des années 1980, la Société DURISOTTI a développé un nouveau concept de fourgon pour la Police Nationale.

En 1985, la Société DURISOTTI a conçu deux nouveaux véhicules :

- une adaptation utilitaire sur la PEUGEOT 205 « *la Multi* ». Plus de 5 000 unités de ce modèle ont été vendues en France et en Allemagne,
- une adaptation de pick-up à partir du modèle RENAULT Express.

En 1989, Ouverture d'un établissement secondaire à AGEN, pour réduire les coûts de transport et répondre à la demande locale.

En trois décennies, l'ancienne friche minière sise à SALLAUMINES est devenue le plus important site industriel français pour la transformation de véhicules utilitaires légers avec :

- 33 000 m² de bâtiments,
- Un site de 17 hectares,
- 345 salariés.



En 1993, PEUGEOT confie à la Société DURISOTTI la conception et la réalisation des *Fourgonnettes PEUGEOT 205 F* qui en produira 10 000 en deux ans (jusqu'à 33 par jour).

1966- 2011 :

Depuis son industrialisation à la fin des années 60, l'activité de la société s'est fortement diversifiée et développée jusqu'en 2006, comme en témoigne le tableau suivant :

	1966	1976	1986	1996	2005	2006	2011
Effectifs	70	180	350	410	570	600	345
Production annuelle (en nombre de véhicules)	300	1 000	5 000	6 000	28 200	27 000	18 000
Chiffre d'affaires annuel (en M€)	NC	NC	11	38	55	68	39

Evolution de la Société DURISOTTI entre 1966 et 2011

A compter du milieu des années 2000, les principaux constructeurs de véhicules utilitaires légers ont proposé directement à leurs clients, en sus de leurs véhicules « standards », une vaste gamme de véhicules de hauteur et longueur différentes.

Ces constructeurs ont ainsi « intégré » dans leurs catalogues une partie significative des prestations de carrosserie qui constituaient le cœur de métier de la société DURISOTTI, en matière d'allongement et de rehaussement de véhicules, se traduisant :

- Par une forte baisse du chiffre d'affaires de la société DURISOTTI
- Par une nécessaire diversification des activités de la société DURISOTTI.

1.3. La reconnaissance du savoir-faire de la Société DURISOTTI

Depuis la fin des années 90, le savoir-faire de la société DURISOTTI n'a cessé de progresser, lui permettant d'obtenir de nombreuses qualifications et récompenses professionnelles :

En novembre 1995, la Société DURISOTTI a reçu la Certification ISO 9002 délivrée par l'AFAQ.

En 1998, la Société DURISOTTI reçu le Prix du Mouvement Français de la Qualité (M.F.Q.) pour la Région Nord-Pas-de-Calais et a reçu la Certification ISO 9001 V94.

En 2000, la Société DURISOTTI a été lauréate du prix décernée par le M.F.Q.

En 2002, la Société DURISOTTI a obtenu la Certification ISO 9001 Version 2000, délivrée par l'AFAQ.

En 2005 et 2006, la Société a reçu le Premier prix de l'innovation pour le TPMR CITHES et le Premier Automic Innov.

En 2007-2008, la Société DURISOTTI a obtenu la Certification ISO 14001 (norme environnementale) délivrée par l'AFAQ.

2. HISTORIQUE DU GROUPE DURISOTTI

En 1968, le décès prématuré de Louis DURISOTTI (cofondateur du groupe avec son frère Bruno), a conduit à la transmission par voie de succession (à sa veuve et ses enfants) des parts qu'il détenait dans la Société DURISOTTI.

Ainsi à partir de 1968, le capital de la Société DURISOTTI était réparti de la manière suivante :

- Monsieur Bruno DURISOTTI	50 %
- Madame Louis DURISOTTI	} 50 %
- Monsieur Jean-Pierre DURISOTTI	
- Monsieur Jean-François DURISOTTI	
- Madame Catherine DURISOTTI	

2.1. Création de la Société DURISOTTI INVESTISSEMENTS

En 1988, Monsieur Bruno DURISOTTI a souhaité prendre sa retraite et céder les parts qu'il détenait dans le capital de la Société DURISOTTI.

En janvier 1989, pour les besoins de cette opération, les héritiers de Monsieur Louis DURISOTTI se sont rapprochés du **Groupe de capital investissement 3I** et ont constitué ensemble une holding, la Société **DURISOTTI INVESTISSEMENTS** :

- par apport des titres détenus par les héritiers de Monsieur Louis DURISOTTI dans le capital de la Société DURISOTTI,
- par apport en numéraire par le Groupe 3I à hauteur d'environ un tiers du capital.

La Société DURISOTTI INVESTISSEMENTS a souscrit un emprunt pour financer l'acquisition des parts détenues par Monsieur Bruno DURISOTTI dans le capital de la Société DURISOTTI.

2.2. Création de la Société F.G.D.

En 1995, les actionnaires familiaux ont souhaité **racheter les actions détenues par le Groupe 3I** dans le capital de la Société DURISOTTI INVESTISSEMENTS.

En décembre 1995, les associés personnes physiques, héritiers de Monsieur Louis DURISOTTI, ont donc constitué une **nouvelle holding, la Société F.G.D.** pour se porter acquéreur des parts détenues par le Groupe 3I dans le capital de la Société DURISOTTI INVESTISSEMENTS.

La Société F.G.D. a été constituée par apports des actions détenues par les héritiers de Monsieur Louis DURISOTTI dans le capital de la Société DURISOTTI INVESTISSEMENTS.

A cette occasion il a été proposé à quatre cadres de la Société DURISOTTI d'acquérir chacun 1 % du capital de la Société F.G.D.

2.3. Acquisition du site de METZ

En 1996, pour répondre à un appel d'offre de la Société SOVAB, filiale de RENAULT TRUCKS, le Groupe DURISOTTI devait posséder un site de production en Lorraine, à proximité du site de la Société SOVAB.

Il a été alors décidé de procéder à une opération de croissance externe visant à acquérir un petit groupe de carrosserie situé à METZ, composé d'**une société d'exploitation et d'une société civile immobilière**.

En septembre 1996, la Société F.G.D. s'est portée acquéreur des titres de ces deux sociétés dont les dénominations sociales ont été modifiées comme suit :

- Société d'exploitation : DURISOTTI METZ
- Société civile immobilière : DURISOTTI IMMOBILIER

La Société DURISOTTI IMMOBILIER est propriétaire d'une partie du site immobilier exploité par la Société DURISOTTI METZ.

2.4. Evolution de la structure capitalistique du Groupe DURISOTTI

A la suite de deux donations-partages, Madame Louis DURISOTTI a transmis les actions qu'elle détenait dans le capital de la Société F.G.D. à ses enfants, Jean-Pierre, Jean-François et Catherine.

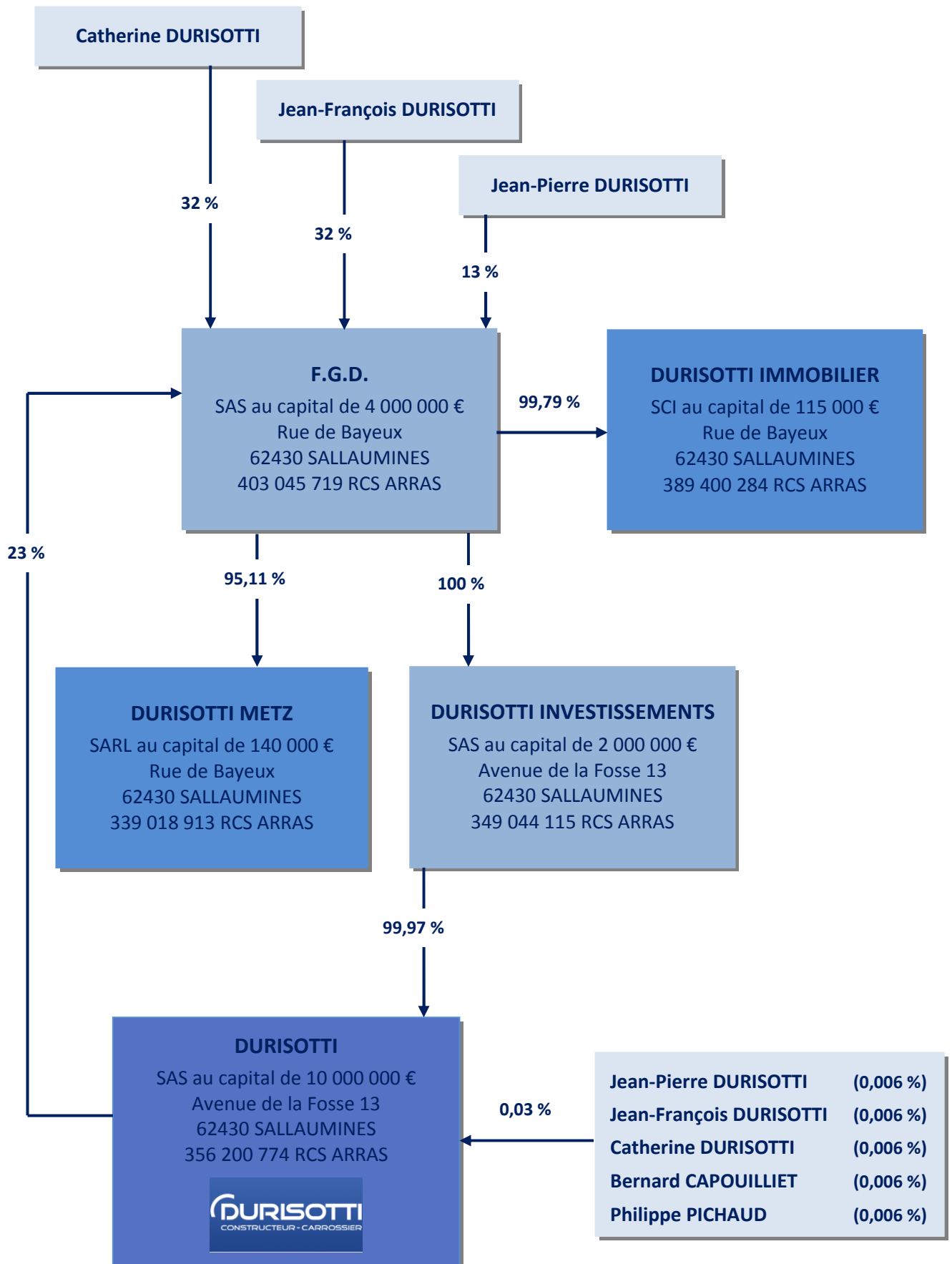
En 2003, deux des quatre cadres possédant chacun 1 % du capital de la Société F.G.D. ont pris leur retraite et ont souhaité céder leurs actions.

A cette occasion, deux autres cadres ont également souhaité céder leurs titres à la Société DURISOTTI qui possédait dès lors 4 % de la Société Holding F.G.D.

En 2008, Monsieur Jean-Pierre DURISOTTI a souhaité prendre sa retraite et céder une partie des titres qu'il détenait dans le capital de la Société F.G.D.

Ces titres ont été cédés à la Société DURISOTTI (financés par un emprunt bancaire) qui possédait dès lors 23 % (4 % + 19 %) de la Société Holding F.G.D.

3. ORGANIGRAMME DU GROUPE DURISOTTI



III. RAPPEL DES ACTIVITES DEVELOPPEES

1. PRESENTATION GENERALE

La Société DURISOTTI développe une activité de constructeur carrossier spécialisé dans la transformation des véhicules utilitaires légers et propose :

- une offre complète pour répondre à l'ensemble des besoins des professionnels,
- l'adaptation des véhicules pour les forces de l'ordre et le secteur militaire,
- la sous-traitance pour certains constructeurs : étude, conception et réalisation.

La Société DURISOTTI met son savoir-faire au service des constructeurs automobiles pour leur permettre d'élargir leur offre afin de répondre aux besoins spécifiques de leurs clients.

2. LA TYPOLOGIE DE LA CLIENTELE DE LA SOCIETE DURISOTTI

2.1. Les concessions automobiles

La société DURISOTTI emploie des commerciaux qui démarchent régulièrement des réseaux de concessionnaires automobiles de toutes marques, afin de leur proposer les compétences du groupe en matière de transformation de véhicules utilitaires légers.

Lorsque ces concessionnaires reçoivent de leurs clients (particuliers, artisans, commerçants, entrepreneurs,...) des demandes de transformation de leurs véhicules, ils sous-traitent la prestation à la société DURISOTTI.

Lorsqu'il s'agit d'une transformation « traditionnelle » (d'un véhicule particulier en véhicule dit utilitaire), la société DURISOTTI n'a généralement aucun contact avec le client final et vend sa prestation suivant un barème (plus options).

Lorsqu'il s'agit d'une transformation spécifique (notamment MINICARS), DURISOTTI entre en relation avec l'utilisateur final de façon à :

- Identifier les besoins du client (nombre de fauteuils, équipements spécifiques,...)
- Réaliser un devis transmis au concessionnaire, qui conserve la gestion de la relation client.

Ces commandes concernent principalement des ventes à l'unité ou en petites et moyennes séries.

Il convient de préciser que la société DURISOTTI n'achète jamais le véhicule transformé.

La Société DURISOTTI est en mesure de répondre aux demandes des Concessionnaires automobiles et aux appels d'offres des Collectivités.



Exemple de réalisation d'un utilitaire pour les réseaux de constructeurs toutes marques

2.2. Les Clients Grands Comptes

La Société DURISOTTI aménage des véhicules pour de grandes sociétés (AIR FRANCE, SNCF, FRANCE TELECOM, EDF, GDF, LA POSTE...) ainsi que pour les Grands Corps d'Etat et administrations (Police, Gendarmerie, Equipement, Justice, Douane, Mairie de Paris...).

La Société DURISOTTI est ainsi en mesure d'assurer la modification en moyennes et grandes séries de modèles de véhicules spécifiques pour ses clients et effectue des aménagements sur des flottes entières de véhicules.



Principaux clients Grands Comptes Privés

Les prestations et les gammes proposées par les constructeurs intègrent désormais en série, des véhicules de hauteur et longueur différentes.

Sur ce marché, les prestations de la société DURISOTTI ont ainsi considérablement évolué, la conduisant à :

- Maintenir une activité plus réduite de carrossier (allongement et rehaussement)
- Développer des prestations complémentaires :
 - De blindage et de pose de produits anti vandalisme,
 - D'électricité (avertisseurs sonores, gyrophares,...),
 - D'aménagements intérieurs spécifiques, pour les véhicules de police par exemple :
 - Fabrication et pose de racks (boucliers, armes, coudières,...)
 - Sièges adaptés,
 - ...
 - De pose de sérigraphies (police, gendarmerie, BTP,...).

Pour les marchés publics, la société DURISOTTI répond généralement à des appels d'offre émis par l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics, centrale d'achats pour les marchés publics) pour le compte des administrations (Police et gendarmerie notamment).

Pour les grands comptes privés, il s'agit soit d'appels d'offre soit de marchés de gré à gré.

2.3. Sous-traitance constructeurs automobiles

La Société DURISOTTI est devenue un groupe industriel sous-traitant des principaux constructeurs automobiles et de véhicules utilitaires légers (PSA, RENAULT, FIAT...).

Sur consultation des constructeurs automobiles, la Société DURISOTTI réalise ainsi la conception et la mise au point de solutions et de lignes de fabrication.

La Société DURISOTTI dispose de nombreux atouts pour la réalisation de ce type de prestations :

- Compétence du bureau d'études,
- Expérience et savoir-faire,
- Services de qualité, méthode et ordonnancement,
- Maîtrise de Catia pour les échanges de données avec les constructeurs.

L'essentiel de cette activité est actuellement gérée par la société DURISOTTI METZ.

2.4. L'export

La société DURISOTTI est présente sur les marchés internationaux dans la vente de véhicules spécifiques et notamment de :

- véhicules de transport de personnes et de marchandises,
- véhicules médicaux, militaires et miniers.

La société DURISOTTI développe son activité à l'export soit directement (ex : Gendarmerie Marocaine), soit par l'intermédiaire des constructeurs automobiles, soit par le biais d'importateurs (dont CFAO).

2.5. Les Kits et pièces de rechange

La société DURISOTTI a mis en place un réseau d'une cinquantaine d'agents, auxquels elle vend des Kits permettant :

- De transformer des véhicules de tourisme en utilitaire,
- D'installer des cabines approfondies (banquettes installées derrière les sièges avant).

Les pièces de rechange sont vendues à tous les clients (constructeurs, concessionnaires, clients finaux,...).

En effet, sur les véhicules transformés par DURISOTTI, un certain nombre de pièces sont fabriquées directement par la société, conduisant les clients à devoir s'approvisionner en pièces de rechange auprès de l'entreprise.

3. LA TYPOLOGIE DES AMENAGEMENTS REALISES PAR LA SOCIETE DURISOTTI

3.1. Véhicules de «société»

Pour tous les véhicules transformés, la société DURISOTTI met à la disposition de ses clients la solution *FLEXIPACK* intégrée. Il s'agit d'une transformation en trois étapes :

- 1) La transformation et l'aménagement de véhicules particuliers pour un usage en véhicule entreprise
- 2) La prise en charge et le stockage sécurisé des banquettes et accessoires
- 3) La facilité de reconversion des véhicules société en véhicules particuliers



3.2. Véhicules pour le transport de marchandises

La Société propose des véhicules « grands volumes », des camions et camionnettes isothermes et frigorifiques ainsi que divers équipements et options.



Rideaux coulissants



Fourgon isotherme

3.3. BTP et environnement

Il s'agit de véhicules de transport de personnel et/ou de matériel (pick-up, benne, plateau, galeries de toit, porte verre miroitier...).



Porte-verre



Benne triverse



Plateau ridelles

3.4. Véhicules pour le transport de personnes

La société DURISOTTI aménage les véhicules pour le transport individuel et collectif de personnes valides et à mobilité réduite.



***Individuel
(de 3 à 7 pers. + 1 faut. roul.)***



***Collectif
(jusqu'à 6 faut. roul.)***



***Minibus urbain
(jusqu'à 23 pers.)***

3.5. Marchés spécifiques

La société DURISOTTI offre des agencements sur mesure à ses clients (magasins et bureaux itinérants) mais également des véhicules de sécurité et des forces de l'ordre.



SAMU



Police municipale



Bureau mobile



Magasin

4. L'ORGANISATION DES PRESTATIONS DEVELOPPEES PAR LA SOCIETE DURISOTTI

A l'ouverture de la procédure, la Société DURISOTTI employait 345 personnes réparties au sein de plus de **14 ateliers/métiers**, dont notamment :

- Soudeurs, Tourneurs-fraiseurs, Opérateurs sur presse,
- Tôliers, Tôliers-formeurs, Chaudronniers,
- Selliers,
- Mécaniciens,
- Peintres,
- Monteurs, Menuisiers,
- Contrôleurs,
- Electriciens, Electroniciens
- ...

Après mise en œuvre de la réorganisation au premier trimestre 2013, le nombre d'ateliers a été considérablement restreint :

Production

Préparation et poudrage
Tôlerie complexe
Montage
Electricité
Polyester et peinture

Autres ateliers

Pièces détachées
Magasin et kits
Prototypes.

IV. RAPPEL DE LA SITUATION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE

1. SITUATION JURIDIQUE

1.1. Origine et constitution

La Société DURISOTTI a été constituée le 15 mars 1956 sous forme de société à responsabilité limitée au capital de 18 000 francs par acte sous seing privé et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BETHUNE le 6 août 1956.

1.2. Evolution ultérieure

❖ **Modifications concernant le capital social :**

Le capital social était à l'origine fixé à la somme de 18 000 francs.

Il a été porté successivement suivant délibérations des Assemblées Générales Extraordinaires aux sommes de :

- 30 mai 1963 : 100 000 francs
- 6 octobre 1967 : 200 000 francs
- 14 septembre 1983 : 220 000 francs
- 21 décembre 1988 : 1 540 000 francs
- 30 juin 1995 : 15 400 000 francs
- 31 décembre 2001 : 26 238 280 francs (soit 4 000 000 d'euros)
- 10 décembre 2009 : 10 000 000 d'euros

❖ **Modifications concernant la forme sociale :**

La Société DURISOTTI a été constituée sous forme de société à responsabilité limitée.

Elle a successivement été transformée suivant délibérations des Assemblées Générales Extraordinaires :

- 21 décembre 1990 : Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
- 31 décembre 2003 : Société par actions simplifiée.

❖ **Modification concernant la dénomination sociale :**

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2003, la dénomination a été modifiée en DURISOTTI.

1.3. Nom et adresse du dirigeant

Suivant délibérations en date du 30 juin 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé aux fonctions de Présidente de la Société DURISOTTI :

- **La Société F.G.D.**

Société par actions simplifiée au capital de 4 000 000 d'euros

Dont le siège social est situé Rue de Bayeux – 62430 SALLAUMINES

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ARRAS sous le numéro 403 045 719

La Société F.G.D. est représentée par :

- **Monsieur Jean-François DURISOTTI**

Né le 18 août 1955 à AMIENS (80) de nationalité française

Demeurant 4, rue Romuald Pruvost – 62300 LENS

en sa qualité de Président.

1.4. Ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

Par jugement en date du 30 Mars 2012, le tribunal de commerce d'ARRAS a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société DURISOTTI et désigné :

- Maître Eric ROUVROY en qualité d'administrateur judiciaire,
- Maître Sébastien DEPREUX en qualité de mandataire judiciaire.

1.5. Extension de la mission de Maître ROUVROY

Par jugement en date du 26 octobre 2012, le tribunal de commerce d'ARRAS a :

- Etendu la mission de Maître ROUVROY, assurant désormais seul la gestion et l'administration de la société DURISOTTI
- Désigné Monsieur Francis POZAS en qualité d'expert, aux fins d'assister Maître ROUVROY dans sa mission de gestion de la société DURISOTTI.

1.6. Prolongation exceptionnelle de la période d'observation

Par jugement en date du 1^{er} février 2013, le tribunal de commerce d'ARRAS a prorogé la période d'observation jusqu'au 30 septembre 2013.

1.7. Rappel de la structure de l'actionariat :

Le capital de la Société DURISOTTI est réparti comme suit de cent quatre-vingt mille (180 000) actions, de même catégorie, entièrement libérées, et intégralement attribuées aux associés à proportion de leurs droits respectifs :

Nom de l'Associé	Nombre d'actions détenues	Pourcentage de détention du capital
Société DURISOTTI INVESTISSEMENTS	179 950	99,98 %
Monsieur Jean-Pierre DURISOTTI	10	0,006 %
Monsieur Jean-François DURISOTTI	10	0,006 %
Madame Catherine DURISOTTI	10	0,006 %
Monsieur Bernard CAPOUILLIET	10	0,006 %
Monsieur Philippe PICHAUD	10	0,006 %
TOTAL	180 000	100 %

1.8. Rappel de la Situation des sites exploités :

❖ Etablissement principal de SALLAUMINES et AVION

La Société DURISOTTI exploite un site industriel situé Avenue de la Fosse 13 – 62430 SALLAUMINES, dont elle est **propriétaire**. Une partie du site faisait l'objet d'un contrat de crédit-bail immobilier. La levée d'option (pour une somme symbolique) est actuellement en cours.

❖ Etablissement secondaire d'AGEN

La Société DURISOTTI exploite un site industriel situé 32, rue de Jourdain – 47240 BON-ENCONTRE dont elle est **locataire** auprès de la Commune de BON-ENCONTRE et auprès d'une personne physique (Monsieur LASCoux).

V. SITUATION SOCIALE

1. EFFECTIF A LA DATE DU 29 FEVRIER 2012

A la date du 1^{er} mars 2012, l'effectif salarié de la Société DURISOTTI s'élevait à **345 personnes**, en ce non compris le dirigeant et se présentait comme suit par fonction :

SITES DE SALLAUMINES et D'AGEN

- Accueil	1
- Achats	2
- Agen atelier	12
- Agen bureau	3
- Aménagement	32
- BE	7
- BM	7
- BMI	1
- Commerciaux	14
- Commerciaux grands comptes	2
- Comptabilité	7
- Démontage	3
- Direction atelier	1
- Direction	1
- Durisotti Lorraine	1
- Electricité	40
- Facturation	4
- Finition	22
- Lancement et données techniques	8
- Magasin	19
- Mécanique	2
- Menuiserie	1
- Mines	4
- Peinture	19
- Pièces détachées	16
- Planning	2
- Polyester	19
- Préparation	29
- Protocole	6
- Qualité	3
- Réception véhicules	4
- SAV	2
- Sellerie	8
- Services généraux	9
- Tôlerie Complexe	34
Soit un total de	345

	<i>SITE DE SALLAUMINES</i>	<i>SITE D'AGEN</i>
- Cadres	13	0
- Agents de maitrise	47	2
- Employés	41	1
- Ouvriers	229	12
Soit un total de	330	15

2. STRUCTURE DES CONTRATS

	<i>SITE DE SALLAUMINES</i>	<i>SITE D'AGEN</i>
- Contrats à durée indéterminée :	330	15
- Contrats à durée déterminée :	0	0
- Contrats d'apprentissage :	0	0
Soit un total de	330	15

	<i>SITE DE SALLAUMINES</i>	<i>SITE D'AGEN</i>
- Contrats à temps complet :	324	15
- Contrats à temps partiel :	6	0
Soit un total de	330	15

3. REORGANISATION MISE EN ŒUVRE AU COURS DE LA PERIODE D'OBSERVATION

Depuis 2009, la société DURISOTTI a subi une réduction significative de son volume d'activité et un effondrement de sa rentabilité, le conduisant notamment à mettre en œuvre en 2010 un premier « plan social », s'avérant insuffisant pour compenser les pertes de parts de marché.

Dès l'ouverture de la procédure, le constat avait été fait de la nécessité pour la société DURISOTTI de devoir engager rapidement des mesures de restructuration et une réorientation stratégique, de façon à tenter de rééquilibrer son exploitation.

Le 19 décembre 2012, le tribunal de commerce d'ARRAS a confié à Maître ROUVROY la mission de gérer seul la société DURISOTTI, avec l'assistance d'un expert, Monsieur POZAS.

Dès son arrivée, Monsieur POZAS a mené avec l'encadrement et la représentation du personnel, un travail de réflexion au sein de groupes de travail, de façon à définir la nouvelle organisation qui pourrait être mise en œuvre.

Un projet de réorganisation répondant aux dispositions de l'article L2323-6 du code du travail a été défini et présenté au comité d'entreprise le **9 janvier 2013**.

Ce plan prévoyait notamment :

- Un chiffre d'affaires 2013 estimé à 31,4 M€ (contre 40 réalisé en 2012)
- La nécessité de supprimer 139 des 345 salariés (18 reclassements internes étaient proposés),
- Une profonde réorganisation des différents ateliers et la mise en place de la « supply-chain », permettant d'envisager des gains de productivité et de réduire le montant des achats consommés.

A l'issue de la mise en œuvre de ces restructurations, les effectifs de la société DURISOTTI se présentent désormais comme suit :

	<i>SITE DE SALLAUMINES</i>	<i>SITE D'AGEN</i>
- Cadres	7	0
- Agents de maîtrise	38	1
- Employés	28	1
- Ouvriers	147	10
Soit un total de	220	12

NATURE DES CONTRATS DE TRAVAIL

	<i>SITE DE SALLAUMINES</i>	<i>SITE D'AGEN</i>
- Contrats à durée indéterminée :	220	12
- Contrats à durée déterminée :	0	0
- Contrats d'apprentissage :	0	0
Soit un total de	220	12

	<i>SITE DE SALLAUMINES</i>	<i>SITE D'AGEN</i>
- Contrats à temps complet :	216	12
- Contrats à temps partiel :	4	0
Soit un total de	220	12

4. REPRESENTATION DU PERSONNEL

4.1. Membres élus au Comité d'Entreprise

Les membres élus le 19 octobre 2010 au Comité d'entreprise sont :

Titulaires (6) :

Collège ouvriers/employés :

Roberto ANGLANI	16, rue Louis Blériot – 62640 MONTIGNY-EN-GOHELLE
Mickaël DUQUENNE	5, rue de Cassel – 62430 SALLAUMINES
Frédéric COTTON	507, rue de Lille – 62400 BETHUNES
Christophe DERISBOURG	37, rue de Caen – 62430 SALLAUMINES
Gérard BAUDE	1, rue Paul Langevin – Cité Montgré – 62210 AVION

Encadrement :

Grégory LOHEZ	577, chemin de la Buisse – HENIN-BAUMONT
---------------	--

Suppléants (6) :

Collège ouvriers/employés :

Eddy CATALANO	67, rue Roger Salengro – 62143 ANGRES
Gaëtan DEREN	8, rue d'Aniche – 62430 SALLAUMINES
Dominique VOLPOET	11, rue de Chambéry – 62420 BILLY-MONTIGNY
Gilbert CAUVIN	10, rue de la Targette – 62680 MERICOURT
Michel WAGON	Les Peyrets – 47220 SAINT-SIXTE

Encadrement :

Eric PEINTRE	165, impasse des Hauts Marchés – 62110 HENIN-BAUMONT
--------------	--

4.2. Membres élus à la Délégation du personnel

Les membres élus le 19 octobre 2010 à la délégation du personnel sont :

Titulaires (7) :

Collège ouvriers/employés :

Omar BOUYERDEN	51, avenue de la Fosse 21 – 62440 HARNES
Gilbert CAUVIN	10, rue de la Targette – 62680 MERICOURT
Gérard BAUDUIN	46, rue des Rosiers – 62300 LENS
Dominique DOYELLE	32, rue Alfred Nobel – 62880 VENDIN-LE-VIEIL
Paul André GALLET	3, impasse Jacques Brel – 62114 SAINS-EN-GOHELLE
Philippe GOYAT	20, rue Gambetta – 62420 BILLY-MONTIGNY

Encadrement :

Hervé BULGHERONI 128, rue Séraphin Cordier – 62220 CARVIN

Suppléants (7) :

Collège ouvriers/employés :

Denis KWIECIEN Rés. Schafner – 20, rue M. Pagnol– 62221 NOYELLE-SOUS-LENS

William WOLGUSIAK 16, avenue de Colmar – 62440 HARNES

Thierry GUFFROY 58, rue Cézanne – 62320 ROUVROY

André AGACINSKI 3, allée Fragonard – 47510 FOULAYRONNES

Christophe BONJOUR 298, avenue de la Fosse 2 – 62320 ROUVROY

Roberto ANGLANI 16, rue Louis Blériot – 62640 MONTIGNY-EN-GOHELLE

Encadrement :

Grégory LOHEZ 577, chemin de la Buisse – HENIN-BAUMONT

4.3. Membres du CHSCT

Les membres du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, sont :

- Hervé BUGHERONI,
- Mickaël DUQUENNE,
- Roberto ANGLANI
- Gabriel RENOIR.

4.4. Délégués syndicaux

Les délégués syndicaux sont :

- Gérard BAUDE, (UNSA)
- Omar BOUYERDEN (CGT).

4.5. Conseillers prud'homaux

Monsieur Omar BOUYERDEN exerce les fonctions de conseiller prud'homal.

4.6. Représentant des salariés

Monsieur Mickaël DUQUENNE, a été désigné en qualité de représentant des salariés, dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire.

VI. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

1. RAPPEL DES PRINCIPALES DONNEES CHIFFREES

Selon les informations qui nous ont été transmises par le dirigeant, l'activité de la Société a évolué comme suit au cours des derniers exercices (en K€) :

SITUATION A LA DATE DU	EFFECTIF MOYEN	CHIFFRE D'AFFAIRES HT	RESULTAT D'EXPLOITATION	RESULTAT NET	CAPITAUX PROPRES
31.12.2008 (12 mois)	448	61 257	-415	-953	15 160
31.12.2009 (12 mois)	439	50 235	-601	-565	18 395
31.12.2010 (12 mois)	399	35 658	-5 375	-6 780	11 616
31.12.2011 (12mois)	345	39 061	-5 370	-8153	3 462
31.12.2012 (12mois)	345	40 677	-3 370	-8 820	-5 357

2. RESULTATS DE LA PERIODE D'OBSERVATION

Exercice 2012 :

Au terme de l'exercice 2012, la société a généré :

- Un chiffre d'affaires de 40,6 Millions d'euros, en augmentation de 4% par rapport à 2011,
- Une marge brute représentant 42,6% du Chiffre d'affaires, en amélioration de 4% par rapport à l'exercice précédent,
- Un résultat d'exploitation déficitaire de 3,37 M€
- Un résultat Financier déficitaire de 1,26 M€
- Un résultat Courant avant IS déficitaire de 4,64 M€
- Un résultat Net déficitaire de 8,8 M€.

Il convient de rappeler que :

- la procédure de redressement judiciaire a été ouverte en mars 2012
- la perte de 8,8 M€ comporte 2 éléments exceptionnels :
 - La dépréciation des titres détenus dans la Holding pour 1,19 M€
 - La provision pour restructuration de 4,2 M€.

3. ESTIME DU PREMIER QUADRIMESTRE 2013

Le chiffre d'affaires :

Comme en témoignent le tableau ci-après établi par Monsieur POZAS, les ventes du premier trimestre 2013 se présentent comme suit :

1er Trimestre 2013			avr-13			4 premiers mois		
	CA en K€	%		CA en K€	%		CA en K€	%
KIT & PR	1 870	27,05%	PR	640	20,19%	PR	2 510	24,90%
Sous-traitance	306	4,43%	Sous-traitance	103	3,25%	Sous-traitance	409	4,06%
Ventes Réseaux	2 909	42,09%	Ventes Réseaux	1 247	39,34%	Ventes Réseaux	4 156	41,22%
Ventes administration	1 827	26,43%	Ventes administration	1 180	37,22%	Ventes administration	3 007	29,83%
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Total ventes	6 912	100,00%	Total ventes	3 170	100,00%	Total ventes	10 082	100,00%

Les achats :

Monsieur POZAS a constaté qu'en règle générale, les achats du mois sont consommés pour moitié dans le mois et pour moitié le mois suivant.

Ne disposant pas à ce jour d'une comptabilité analytique fiable par affaire et d'un inventaire permanent mesurant la variation des stocks, il a retenu l'hypothèse que sur les quatre premiers mois de l'exercice 2013, la variation des stocks avait été négligeable.

En conséquence, sur cette période les achats auraient ainsi évolué comme suit :

	décembre	janvier	février	mars	1er trimestre 2013	avril	4 premiers mois
Achats	1 273	1 610	1 289	1 106	4 089	1 431	4 642
Production		2 018	2 721	2 440	7 179	3 047	10 226
% de consommation		71,43%	53,27%	49,08%	56,95%	41,63%	45,39%

Il convient de préciser que, pour l'heure, les mesures destinées à centraliser les stocks ne sont pas totalement effectives, la mise en œuvre de la "supply chain" se poursuivant (des différents magasins vers le magasin central).

Avec plus de 5 000 articles, cette opération devrait se terminer vers le milieu du mois de juin 2013.

Dès la mise en œuvre des points d'entrée-sortie et des inventaires tournants, la valeur de la variation de stock devrait être connue avec précision.

Il en est de même pour la valorisation par affaires, qui semble être effective et fiable sur les nouvelles commandes.

La masse salariale :

La masse salariale a été retenue hors coûts de restructuration (232 personnes à l'effectif).

La masse annuelle des 232 personnes à l'effectif chargée à 50% (charges sociales et fiscales) représente 10 381 k€ soit une moyenne mensuelle sur 11 mois de 943,7 k€.

Autres achats et charges externes :

La moyenne mensuelle des autres achats et charges externes a été calculée par Monsieur POZAS sur une valeur annuelle ramenée sur 11 mois.

Elle intègre les charges de la Holding, mais exclut les coûts de restructuration.

Ces charges sont scindées en :

- Consommables et fournitures de production
- Autres charges externes

Compte-tenu des hypothèses précitées, Monsieur POZAS a estimé comme suit les résultats générés par la société DURISOTTI sur le 1^{er} quadrimestre 2013 :

1er Trimestre 2013			avr-13			4 premiers mois		
	CA en K€	%		CA en K€	%		CA en K€	%
KIT & PR	1 870	27,05%	PR	640	20,19%	PR	2 510	24,90%
Sous-traitance	306	4,43%	Sous-traitance	103	3,25%	Sous-traitance	409	4,06%
Ventes Réseaux	2 909	42,09%	Ventes Réseaux	1 247	39,34%	Ventes Réseaux	4 156	41,22%
Ventes administration	1 827	26,43%	Ventes administration	1 180	37,22%	Ventes administration	3 007	29,83%
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Total ventes	6 912	100,00%	Total ventes	3 170	100,00%	Total ventes	10 082	100,00%
Encours de production	197	200,00%	Encours de production	-119	-3,75%	Encours de production	142	1,41%
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Total Produit	7 109		Total Produit	3 051		Total Produit	10 224	
Consommation	4 089	57,51%	Consommation	1 431	46,90%	Consommation	5 520	53,99%
Marge brute	3 021	42,49%	Marge brute	1 620	53,10%	Marge brute	4 705	46,01%
Fournitures et consommables	273	3,84%	Fournitures et consommables	117	3,84%	Fournitures et consommables	390	3,81%
Services extérieurs	728	10,24%	Services extérieurs	217	7,10%	Services extérieurs	945	9,24%
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Consommations intermédiaire	1 001	14,08%	Consommations intermédiaires	334	10,94%	Consommations intermédiaires	1 335	13,05%
Valeur Ajoutée	2 020	28,41%	Valeur Ajoutée	1 286	42,16%	Valeur Ajoutée	3 370	32,96%
Charges de personnel	2 831	39,82%	Charges de personnel	944	30,93%	Charges de personnel	3 775	36,92%
Impôts et Taxes	279	3,92%	Impôts et Taxes	93	3,05%	Impôts et Taxes	372	3,64%
Excédents d'exploitation	-1 090	-15,34%	Excédents d'exploitation	250	8,18%	Excédents d'exploitation	-777	-7,60%
Dotations aux amortissements	163	200,00%	Dotations aux amortissements	54	1,77%	Dotations aux amortissements	217	2,12%
Dotations aux provisions		0,00%	Dotations aux provisions		0,00%	Dotations aux provisions		0,00%
Résultat d'exploitation	-1 253	-17,63%	Résultat d'exploitation	196	6,41%	Résultat d'exploitation	-994	-9,72%
Charges financières		0,00%	Charges financières		0,00%	Charges financières		0,00%
Résultat courant	-1 253	-17,63%	Résultat courant	196	6,41%	Résultat courant	-994	-9,72%

4. OBSERVATIONS SUR LES RESULTATS DE LA PERIODE D'OBSERVATION

La société DURISOTTI a généré un résultat déficitaire :

- de plus de 8 millions d'euros en 2012
- de près d'un million d'euro au 1^{er} trimestre 2013.

Malgré l'importance de ces pertes, Messieurs POZAS et DURISOTTI considèrent que la mise en œuvre des mesures de restructuration ci-après exposées, permettront à la société de retrouver :

- dès 2013 une exploitation équilibrée
- au cours des années suivantes, une exploitation bénéficiaire.

Toutefois, compte-tenu des effets de la crise économique affectant particulièrement le secteur automobile, les organes de la procédure, en accord avec le tribunal, ont considéré qu'il était opportun, parallèlement au projet de plan de redressement souhaité par Monsieur DURISOTTI, de permettre à d'éventuels partenaires ou repreneurs, de formaliser une offre de reprise des actions ou actifs de la société.

5. RECHERCHE DE REPNEURS

Le manque de rentabilité de la société DURISOTTI au cours de la période d'observation a conduit Maître ROUVROY, en accord avec le tribunal, à rechercher d'éventuels partenaires ou repreneurs, susceptibles :

- D'être intéressés par les actions ou les actifs de la société DURISOTTI.
- De développer des synergies commerciales et/ou industrielles devant permettre d'améliorer la rentabilité des activités de la société DURISOTTI et de favoriser la sauvegarde de l'emploi.

Un dépôt des offres a été fixé au 1^{er} avril 2013.

Une DATAROOM électronique a été organisée pour permettre aux candidats ayant manifesté un intérêt et signé un engagement de confidentialité, d'accéder à l'essentiel des informations économiques, juridiques, sociales, financières et fiscales de la société DURISOTTI.

Les différents candidats suivants ont ainsi accédé à la DATAROOM :

Société	Adresse
TURTEAM CAPITAL	5, rue de Castiglione 75001 PARIS
SEQUOR PARTNERS	221 Bureaux de la Colline à SAINT CLOUD (92)
CICLAD	22 av Franklin ROOSSEVELT PARIS (8)
AEG	98, rue Michel Carré 95100 ARGENTEUIL
FIRMWARE	57 bis, rue Paul Vaillant Couturier 92300 LEVALLOIS-PERRET
PHOENIX	26, avenue Marcellin Berthelot 38100 GRENOBLE
SETCAR	2034 EZ ZAHRA
CROISSANCE PARTENAIRES	121, avenue des Champs-Élysées 75008 PARIS
COMILEV	128, rue de la Boétie 75008 PARIS
GRUAU	9, boulevard Marius et René Gruau 53940 SAINT BERTHEVIN

Les autres candidats suivants ont été approchés mais n'ont pas accédé à la DATAROOM faute d'avoir confirmé leur intérêt à l'issue des premiers contacts ou d'avoir renvoyé l'engagement de confidentialité signé :

- TERBERG
- BAVARIA INDUSTRIEKAPITAL AG
- FAIST
- ASHOKLEYLAND
- CARAVELLE
- HESS
- Groupe COQUIDE.

Au 1^{er} Avril 2013, aucune offre de reprise des titres ou des actifs de la société DURISOTTI n'a été communiquée à Maître ROUVROY.

Parallèlement, avec l'aide de Monsieur POZAS et des cadres de la société, Monsieur Jean-François DURISOTTI a souhaité élaborer un plan de redressement, devant permettre :

- La poursuite du processus de réorganisation
- La mise en œuvre d'une stratégie de diversification
- La poursuite de la recherche de partenaires
- D'assurer la sauvegarde des effectifs salariés
- De proposer des modalités de remboursement des sommes dues aux créanciers.

VII. PREVISIONS D'EXPLOITATION

Au cours des derniers mois de la période d'observation, Messieurs POZAS et DURISOTTI ont travaillé sur différents axes, de façon à permettre un retour à l'équilibre de l'exploitation.

La société a ainsi :

- Défini des axes stratégiques, pour accroître le chiffre d'affaires
- Mis en œuvre des mesures destinées à améliorer la marge brute
- Réduit les effectifs salariés pour les adapter au carnet de commandes en diminution.

Si la restructuration sociale, évoquée au paragraphe 5 du présent projet, est quasiment achevée, d'importantes mesures destinées à améliorer la marge brute et permettre un développement des ventes ont été mises en œuvre récemment.

1. STRATEGIE ENVISAGEE PAR MESSIEURS DURISOTTI ET POZAS

Constat :

Messieurs DURISOTTI et POZAS considèrent que les faiblesses de la société DURISOTTI résident notamment dans :

- Un manque réel de familles de produits
- Un trop grand nombre de produits et prestations proposés.

Stratégie :

Ils souhaitent aujourd'hui recentrer la société DURISOTTI sur le métier de la carrosserie, en conservant le négoce.

Messieurs DURISOTTI et POZAS considèrent que la société possède un savoir-faire historique dans la transformation d'une « base standard » en un véhicule spécial.

Ils projettent de développer ce savoir-faire, en permettant à la société DURISOTTI de se spécialiser sur des marchés de niche, à plus forte valeur ajoutée tels que :

- Le marché du froid (montage d'équipements)
- Les véhicules spéciaux (un nouveau contrat en cours de négociation avec Peugeot sport pour renforcer les voitures de rallye). Ce marché concerne près de 200 véhicules par an et est susceptible de générer un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de deux millions d'euros
- les véhicules d'urbanisme
- la fabrication désormais en interne des bennes antérieurement sous-traitées.

Parallèlement, la société DURISOTTI souhaite intensifier la commercialisation de kits de transformation, auprès de réseaux automobiles.

Chiffre d'affaires prévisionnel :

Malgré la stratégie précitée et compte-tenu d'un marché automobile atone, Messieurs DURISOTTI et POZAS ont retenu un chiffre d'affaires prévisionnel représentant :

- 31 Millions d'euros en 2013
- 32 Millions d'euros en 2014.

Il convient de rappeler que la société générait un chiffre d'affaires de 40 Millions d'euros en 2012 et 39 Millions en 2011.

Marge prévisionnelle :

Au cours des derniers exercices, la société avait vu sa marge brute se réduire de l'ordre de 10%.

Selon Monsieur POZAS, les mesures mises en œuvre (positionnement sur des marchés à plus forte valeur ajoutée, gestion des achats et des stocks) devraient permettre à la société DURISOTTI de réduire le volume des achats annuels d'environ 15%.

Si tel était le cas, la société DURISOTTI parviendrait à améliorer sa marge brute commerciale d'environ 8,5%.

Investissements envisagés :

Des investissements matériels sont à prévoir à court terme, pour améliorer la productivité et la marge brute de certains ateliers :

- Une pompe à vide pour le département polyester (Budget d'environ 100 000 €, la dépense étant déjà engagée),
- Un robot de poudrage destiné au département de peinture (budget d'environ 100 000 €).

Parallèlement des recrutements devraient permettre d'intégrer aux effectifs actuels, un contrôleur de gestion et une personne chargée de la veille économique.

2. MESURES DESTINEES A AMELIORER LA MARGE BRUTE

Le plan de redressement élaboré par Messieurs POZAS et DURISOTTI prévoit de poursuivre et intensifier les actions engagées récemment et notamment :

- **La réorganisation du système de gestion des stocks**
Depuis avril 2013, l'intégralité des stocks (pièces de rechange ou stocks de marchandises) est centralisée sur un même site, avec point d'entrée et point de sortie, hormis quelques stocks présents en atelier s'inscrivant dans le processus de production.
La société remet actuellement à jour son fichier « articles » et met en place un inventaire permanent, afin notamment de pouvoir suivre l'évolution de la marge brute et l'améliorer,
- **La réorganisation des achats**, avec pour objectifs de parvenir à les réduire de l'ordre de 15% en trois ans (selon le mix produits), par la conjonction des actions suivantes :
 - une réduction du nombre de fournisseurs « référencés »,
 - une renégociation des conditions tarifaires et du cadre de fonctionnement (commandes ouvertes annuelles, stock tampon géré par le fournisseur, etc..)
 - une gestion des achats exclusivement par le service achats.

Ces mesures devraient avoir un impact rapide et significatif sur la marge brute, grâce :

- A la baisse des coûts de transports, induite par un nombre plus réduit d'approvisionnements
- A la diminution du nombre d'opérations et des conditions d'achats.

3. COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Comme en témoigne le tableau ci-après, les prévisions d'exploitation établies par Monsieur POZAS mettent en lumière un rééquilibrage de l'exploitation dès la fin de l'exercice 2013 :

<i>Prévisionnel d'exploitation en k€</i>	2013	2014
Ventes + production		
Ventes administration	9 600,00	9 100,00
Ventes Réseaux	14 500,00	15 200,00
Kits et PRs	6 000,00	6 700,00
Sous - traitance	1 300,00	1 800,00
Total produits	31 400,00	32 800,00
Achats consommés	16 579,00	16 925,00
Marge globale	14 821,00	15 875,00
Fournitures et consommables	987,00	1 050,00
Services extérieurs	2 428,00	2 650,00
Consommations intermédiaires	3 415,00	3 700,00
Valeur ajoutée	11 406,00	12 175,00
Charges de personnel	9 600,00	9 900,00
Impôts et Taxes	998,00	1 015,00
EBE	808,00	1 260,00
Dotation aux amortissements	652,00	610,00
Dotation aux provisions	50,00	50,00
Résultat d'exploitation	106,00	600,00

Ces prévisions supposent que la société parvienne à générer un chiffre d'affaires de :

- 31,4 millions d'euros en 2013
- 32,8 millions d'euros en 2014.

Le carnet des commandes actuelles permet d'espérer que les objectifs de chiffre d'affaires définis pour l'exercice 2013 pourraient être atteints.

En effet, le carnet de commandes représentait 5,691 M€ fin avril 2013, soit environ 2 à 3 mois de production.

Si la société parvient à maintenir son volume de production mensuelle à une moyenne de l'ordre de 3,4 millions d'euros, le chiffre d'affaires de 31 millions d'euros retenu pour 2013 pourrait être dépassé.

VIII. CAPACITES DE LA SOCIETE A PRESENTER UN PLAN DE REDRESSEMENT

Conformément aux informations précitées, au cours de la période d'observation, la société a conservé une exploitation déficitaire.

Dans les délais impartis par le tribunal, malgré la recherche active de repreneurs, aucun candidat n'a transmis aux organes de la procédure une offre de reprise des actifs de la société DURISOTTI.

En outre, toute élaboration d'un plan de cession, conduirait inéluctablement à :

- de nouveaux licenciements,
- un prix de cession modeste, compte-tenu de la nécessité pour un repreneur de devoir financer le besoin en fonds de roulement,
- un désintéressement très faible des créanciers.

Avec l'aide de Monsieur POZAS, Monsieur DURISOTTI a élaboré un projet de plan de redressement, qui nécessite que la société puisse bénéficier de :

- délais de remboursement relativement longs
- modalités de remboursement contraignantes pour les créanciers.

En effet, si les mesures mises en œuvre au cours des derniers mois de la période d'observation n'ont pas encore porté leurs fruits, la conjoncture économique défavorable affectant particulièrement le secteur automobile, ne devrait pas permettre à la société de générer un résultat bénéficiaire avant plusieurs mois.

Par mesure de prudence, il a été considéré par les organes de direction que les capacités de remboursement annuelles de la société DURISOTTI au cours des prochains exercices devraient être relativement faibles.

D'ici deux ans, la société espère bénéficier conjointement :

- Des effets de sa stratégie de diversification vers des marchés de niche, devant se traduire par une augmentation progressive du chiffre d'affaires et de la marge,
- D'une reprise de la demande,
- D'un partenariat avec un autre acteur du secteur de l'industrie automobile. Quelques candidats repreneurs (le groupe TERBERG par exemple) ont clairement indiqué être intéressé par le savoir-faire de la société DURISOTTI et son positionnement, sous réserve que la société retrouve au moins un équilibre d'exploitation.

Ce partenariat souhaité avec un autre industriel, devrait permettre de développer des synergies (techniques et commerciales) et favoriser la sauvegarde de l'emploi et du savoir-faire de la société DURISOTTI, dans un bassin d'emploi sinistré.

Pour assurer son redressement, la société devra en outre bénéficier de modalités de remboursement de son passif, contraignantes pour les créanciers.

IX. STRUCTURE DU PASSIF

Le passif estimé au 31 mars 2013, peut se synthétiser comme suit (en K€) :

CREANCIER	DU
Créanciers super privilégiés	
C.G.E.A.	2 133
Privilèges des douanes	29
Frais de justice	0
<i>Total</i>	2 162
Créanciers privilégiés	
Organismes sociaux	832
Trésor public	1 362
Salariés	938
<i>Total</i>	3 132
Créanciers chirographaires	
Fournisseurs	5 779
Durisotti Investissements	4 278
Organismes sociaux	25
Banques	858
Banques (nantissement)	2 285
Salariés	809
<i>Total</i>	14 034
TOTAL	19 328

Afin de reconstituer les fonds propres de l'entreprise, la société Holding du groupe a proposé d'abandonner la créance qu'elle détient sur la société DURISOTTI, permettant de **diminuer son passif chirographaire de 4 278 k€**. A l'issu de cette opération, le passif se présentera comme suit :

CREANCIER	DU
Créanciers super privilégiés	
<i>Total</i>	2 162
Créanciers privilégiés	
<i>Total</i>	3 132
Créanciers chirographaires	
Fournisseurs	5 779
Organismes sociaux	25
Banques	858
Banques (nantissement)	2 285
Salariés	809
<i>Total</i>	9 756
TOTAL	15 050

X. MODALITES DE REMBOURSEMENT DU PASSIF

Compte-tenu des prévisions d'exploitation précitées et de la nécessité de devoir disposer d'une trésorerie suffisante pour financer conjointement le BFR, les frais de procédure et le remboursement du super privilège, il est proposé un plan de redressement présentant les caractéristiques suivantes :

1. MODALITES DE REMBOURSEMENT PROPOSEES

1.1. Frais de justice

Les frais de justice (et autres frais exceptionnels engendrés par la procédure) seront payés dans le mois de l'adoption du plan de continuation.

1.2. Créances de l'AGS

Compte tenu des résultats générés au cours de la période d'observation, il est proposé de procéder au remboursement des avances financées par les AGS selon le schéma suivant :

- **2.133.175,93 € en 36 mensualités de 59.254,89 €**, la première intervenant dans les 48 heures du jugement homologuant le plan,

1.3. Créances inférieures à 300 euros

Conformément aux dispositions des articles L 626-20 du Code de Commerce et 145 du décret d'application de la loi du 26 juillet 2005, les créances dont le montant unitaire est inférieur à 300 euros seront payées dans le mois du jugement homologuant le plan.

Le montant total des créances dont le montant unitaire est inférieur à 300 euros s'élève à **7.315,54 euros**.

1.4. La Société DURISOTTI propose aux autres créanciers les modalités de remboursement suivantes :

❖ Option A

Les créances échues au jour de l'ouverture de la procédure et admises à titre définitif par Monsieur le Juge-Commissaire, seront réglées à 100% en **dix annuités progressives**, selon les modalités suivantes :

- Années 1 à 2 :	1 %
- Année 3 à 8 :	5 %
- Années 9 à 10 :	34 %
Soit un total de :	100 %

Le paiement de la première annuité interviendra un an après le jugement homologuant le plan de continuation.

❖ Option B

La Société DURISOTTI propose, aux créanciers qui l'accepteraient, le paiement de **20 % de la créance** (échue au jour de l'ouverture de la procédure et admise à titre définitif par Monsieur le Juge-Commissaire) **pour solde de tout compte**.

Le différentiel représentant 80 % de la créance devra être abandonné par le créancier.

Ce montant correspondant à 20 % de la créance admise, sera versé au créancier selon les modalités suivantes :

- 10% dans le mois du jugement homologuant le plan, devenu définitif
- 10% à la date anniversaire du plan.

2. ECHEANCES DU PLAN

2.1. Option A

Le tableau ci-après (en €) simule les modalités de remboursement des sommes dues aux créanciers super privilégiés, privilégiés et chirographaires, en retenant les hypothèses suivantes :

- **les créanciers super privilégiés** seraient payés à hauteur de 2.133.175,93 € en 36 mensualités, la première échéance interviendra un mois après l'homologation du plan. Le solde de la créance du CGEA (1.747.023,94 €) est ventilée entre les créances privilégiées à hauteur de 938.199,36 € et chirographaires à hauteur de 808.824,58 €,
- les créances dont le montant unitaire est inférieur à **300 euros** seraient payées dans le mois suivant l'homologation du plan,
- la totalité des **sommes dues aux autres créanciers** (hors super privilégiés et créances inférieures à 300 euros) serait payé en dix annuités progressives, la première annuité intervenant à la date anniversaire du plan.

DURISOTTI - Option A					
Année	Créance < 300€	Super privilège	Privilège général	Chirographaire	Annuités
13/14	7 315	711 059			718 374
14/15		711 059	31 320	97 484	839 863
15/16		711 059	31 320	97 484	839 863
16/17			156 601	487 420	644 021
17/18			156 601	487 420	644 021
18/19			156 601	487 420	644 021
19/20			156 601	487 420	644 021
20/21			156 601	487 420	644 021
21/22			156 601	487 420	644 021
22/23			1 064 885	3 314 456	4 379 341
23/24			1 064 885	3 314 456	4 379 341
TOTAL	7 315	2 133 176	3 132 014	9 748 401	15 020 906

2.2. Option B

Le tableau ci-après simule les modalités de remboursement des sommes dues aux créanciers super privilégiés, privilégiés et chirographaires, en retenant les hypothèses suivantes :

- **les créanciers super privilégiés** seraient payés à hauteur de 2.133.175,93 € en 36 mensualités, la première échéance interviendra un mois après l’homologation du plan.
- **Les créances** dont le montant unitaire est **inférieur à 300 euros** seraient payées dans le mois suivant l’homologation du plan, pour un montant de **7 315 €**,
- **Les créances des organismes sociaux et fiscaux considérées par hypothèse comme non rémissibles (3 132 321 euros)** seraient payées selon les modalités de l’Option A du plan
 - Trésor public : 1 361 938 euros
 - Organismes sociaux 832 184 euros
 - Salariés : 938 199 euros
- **La totalité des autres créanciers (9 748 401 euros)** sont considérés par hypothèse avoir opté pour l’option B du plan et seraient payés à 20% en 2 annuités.

DURISOTTI - Option B					
Année	Créance < 300€	Super privilège	Privilège général	Chirographaire	Annuités
13/14	7 315	711 059		974 840	1 693 214
14/15		711 059	31 320	974 840	1 717 219
15/16		711 059	31 320		742 379
16/17			156 601		156 601
17/18			156 601		156 601
18/19			156 601		156 601
19/20			156 601		156 601
20/21			156 601		156 601
21/22			156 601		156 601
22/23			1 064 885		1 064 885
23/24			1 064 885		1 064 885
TOTAL	7 315	2 133 176	3 132 014	1 949 680	7 222 185

3. FAISABILITE DU PLAN

Selon les informations communiquées par Monsieur POZAS, le prévisionnel d'exploitation fait état d'une capacité de remboursement prévisionnelle annuelle :

- inexistante fin 2013
- représentant environ 500 K€ fin 2014
- estimée à environ 600 K€ les années suivantes.

Selon les informations que nous avons reçues de la Société DURISOTTI, le compte-client mobilisable moyen, retenant l'hypothèse d'un chiffre d'affaires mensuel de l'ordre de 2,6 M€ HT, représenterait environ 5 M€, compte-tenu des délais de paiement.

La structure du compte-client devrait permettre de mobiliser environ 50 % des créances lorsque le besoin s'en ferait sentir. Ainsi la Société DURISOTTI devrait pouvoir mobiliser environ 2,6 M€ HT, soit un peu plus de 3 M€ TTC.

Dans ce cas, la structure financière prévisionnelle de la société DURISOTTI devrait se présenter comme suit selon les options du plan :

3.1. Option A

Année	Cash-flow théorique annuel	Solde de trésorerie	Trésorerie avant paiement	Échéance du plan	Trésorerie après paiement	Cession immobilière	Créances à mobiliser	Solde disponible
13-14	- €	500 000,00 €	500 000,00 €	718 373,64 €	- 218 373,64 €		600 000,00 €	381 626,36 €
14-15	500 000,00 €	381 626,36 €	881 626,36 €	839 862,79 €	41 763,56 €	2 800 000,00 €		2 841 763,56 €
15-16	600 000,00 €	2 841 763,56 €	3 441 763,56 €	839 862,79 €	2 601 900,77 €			2 601 900,77 €
16-17	600 000,00 €	2 601 900,77 €	3 201 900,77 €	644 020,75 €	2 557 880,02 €			2 557 880,02 €
17-18	450 000,00 €	2 557 880,02 €	3 007 880,02 €	644 020,75 €	2 363 859,26 €			2 363 859,26 €
18-19	450 000,00 €	2 363 859,26 €	2 813 859,26 €	644 020,75 €	2 169 838,51 €			2 169 838,51 €
19-20	450 000,00 €	2 169 838,51 €	2 619 838,51 €	644 020,75 €	1 975 817,75 €			1 975 817,75 €
20-21	450 000,00 €	1 975 817,75 €	2 425 817,75 €	644 020,75 €	1 781 797,00 €			1 781 797,00 €
21-22	450 000,00 €	1 781 797,00 €	2 231 797,00 €	644 020,75 €	1 587 776,25 €			1 587 776,25 €
22-23	450 000,00 €	1 587 776,25 €	2 037 776,25 €	4 379 341,12 €	- 2 341 564,88 €		2 400 000,00 €	58 435,12 €
23-24	450 000,00 €	58 435,12 €	508 435,12 €	4 379 341,12 €	- 3 870 906,00 €			- 3 870 906,00 €

Suivant cette hypothèse, pour assurer le respect des échéances du plan, la société DURISOTTI devra impérativement :

- Avoir procédé à la vente du bâtiment au plus tard dans le courant de l'exercice 2014/2015
- Générer a minima le chiffre d'affaires et la marge prévisionnelle définis par Mr POZAS,
- Etre en mesure d'améliorer très fortement la rentabilité de ses activités
- S'adosser à un partenaire industriel pour espérer honorer les dernières échéances du plan, à défaut la société ne devrait pas être en mesure de verser la dernière annuité du plan.

3.2. Option B

Dans cette hypothèse, la société DURISOTTI devrait rencontrer une impasse de trésorerie dès la deuxième année du plan si elle n'est pas en mesure de mobiliser ses créances clients :

Année	Cash-flow théorique annuel	Solde de trésorerie	Trésorerie avant paiement	Échéance du plan	Trésorerie après paiement	Cession immobilière	Créances à mobiliser	Solde disponible
13-14	- €	500 000,00 €	500 000,00 €	1 693 213,79 €	- 1 193 213,79 €		600 000,00 €	- 593 213,79 €
14-15	500 000,00 €	- 593 213,79 €	- 93 213,79 €	1 717 218,93 €	- 1 810 432,71 €	2 800 000,00 €		989 567,29 €
15-16	600 000,00 €	989 567,29 €	1 589 567,29 €	742 378,78 €	847 188,51 €			847 188,51 €
16-17	600 000,00 €	847 188,51 €	1 447 188,51 €	156 600,68 €	1 290 587,83 €			1 290 587,83 €
17-18	450 000,00 €	1 290 587,83 €	1 740 587,83 €	156 600,68 €	1 583 987,14 €			1 583 987,14 €
18-19	450 000,00 €	1 583 987,14 €	2 033 987,14 €	156 600,68 €	1 877 386,46 €			1 877 386,46 €
19-20	450 000,00 €	1 877 386,46 €	2 327 386,46 €	156 600,68 €	2 170 785,78 €			2 170 785,78 €
20-21	450 000,00 €	2 170 785,78 €	2 620 785,78 €	156 600,68 €	2 464 185,10 €			2 464 185,10 €
21-22	450 000,00 €	2 464 185,10 €	2 914 185,10 €	156 600,68 €	2 757 584,42 €			2 757 584,42 €
22-23	450 000,00 €	2 757 584,42 €	3 207 584,42 €	1 064 884,63 €	2 142 699,80 €			2 142 699,80 €
23-24	450 000,00 €	2 142 699,80 €	2 592 699,80 €	1 064 884,63 €	1 527 815,17 €			1 527 815,17 €

XI. GARANTIES DU PLAN

1. RECONSTITUTION DES FONDS PROPRES

Les capitaux propres sont, au 31 décembre 2012, négatifs de 5 358 K€.

Deux éléments exceptionnels devraient permettre de les ramener à l'équilibre :

- L'abandon du compte-courant de la société DURISOTTI INVESTISSEMENTS (4 286 K€) ; ce profit n'est pas taxable ;
- L'ajustement de la provision pour indemnités de fin de carrière consécutive à la diminution de l'effectif. Cette provision figure au bilan pour 2 268 K€ et devrait diminuer en 2013 d'environ 1 000 K€ (ce produit ne générera pas d'I.S).

L'annulation de la provision pour restructuration (4 247 K€) constituée en 2012 ne va générer aucun résultat en 2013 puisqu' elle sera compensée par les coûts assumés au cours de la même année.

Les bénéfices à venir serviront à renforcer les fonds propres.

2. ENGAGEMENTS DES DIRIGEANTS

Nomination d'un Directeur Général :

Monsieur Jean-François DURISOTTI, représentant légal de la Société DURISOTTI en sa qualité de Président de la Société F.G.D., elle-même Présidente de la Société DURISOTTI, s'engage à confier à Monsieur François LOOR, actuel Directeur Commercial de la Société DURISOTTI, les fonctions de direction générale.

Le directeur général aura alors pour mission principale de diriger, de manager, d'arbitrer et de relier les différentes directions de l'entreprise.

Absence de versement de dividendes :

Le dirigeant s'engage à ne distribuer aucun dividende annuel aux associés de la Société DURISOTTI avant complet paiement des créanciers inscrits au plan.

3. ENGAGEMENTS DES ASSOCIES

La Société DURISOTTI INVESTISSEMENTS, en sa qualité d'associée de la Société DURISOTTI, s'engage à abandonner purement et simplement les créances qu'elle détient dans les comptes de la Société DURISOTTI, à hauteur de 4 278 K€.

4. ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE DURISOTTI

Par ailleurs, la Société DURISOTTI s'engage à :

- Ne pas aliéner son fonds de commerce au cours de l'exécution de son plan de redressement sans l'autorisation du Tribunal ;
- Consigner, chaque trimestre, sur un compte ouvert par le Commissaire à l'Exécution du Plan, le prorata du dividende annuel prévu;
- Faire établir, par son expert-comptable, des situations comptables intermédiaires (semestrielles) en sus des comptes annuels, pendant les deux premières années;
- Transmettre, chaque année, au Commissaire à l'Exécution du Plan un exemplaire des comptes annuels ;
- Alerter, dès qu'il en aura connaissance, le Commissaire à l'Exécution du plan qui sera désigné, de toute difficulté qui serait de nature à menacer la bonne exécution du plan.

XII. CONCLUSION

Le projet de plan de continuation présenté par la Société DURISOTTI assure le règlement du passif et le maintien des emplois y attachés. Il répond ainsi aux exigences de la loi.

Fait à SALLAUMINES

Le 18 Juin 2013

Monsieur Jean-François DURISOTTI

Monsieur Francis POZAS